

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE  
CHEMERE**  
(Département de la Mayenne)  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 05 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le 05 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Franck LEGEAY

Absent : Hervé BOUCHET

Absents ayant donné pouvoir : Laurys DALIGAULT donne pouvoir à Marie MANDELLI  
Noëlla MASSEROT donne pouvoir à Carine COLLET  
Freddy GUITTER donne pouvoir à Marthe CHRETIEN

Carine COLLET a été élue secrétaire.

**Versement du forfait communal à l'école privée  
NOTRE DAME de Meslay du Maine**

Pour donner suite à une demande de versement des frais de scolarité concernant l'ensemble scolaire de NOTRE DAME DE MESLAY DU MAINE, Il est proposé par le groupe de travail d'effectuer le versement selon les modalités ci-dessous.

Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève est :

- école élémentaire : 431 € - école maternelle : 1 472 €

NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE	NIVEAU	CAS DE FINANCEMENT
BESCHER	Jules	La Rousselière	LBDC	CM2	Absence d'école publique
CUILLER	Armand	La Thébaudière	LBDC	MS	Absence d'école publique
HERIVEAU	Nolan	RÂL	LBDC	MS	Absence d'école publique
JARDIN	Naël	Malabry	LBDC	CE1	Absence d'école publique
JARDIN	Nolan	Malabry	LBDC	CM2	Absence d'école publique
ROUSSEAU	Inès	4 rue de Belle Vue	LBDC	CM1	Absence d'école publique
TOUCHARD	Léa	12 rue de la Reine des Prés	LBDC	CE2	Absence d'école publique
TOUCHARD	Emma	12 rue de la Reine des Prés	LBDC	CM2	Absence d'école publique
TRAVERS	Maria	La Débitière	LBDC	PS	Absence d'école publique

\* 431€ ont déjà été versés en décembre 2023 pour TOUCHARD Emma (ULIS)

L'ensemble scolaire Notre Dame de Meslay du Maine demande :

- 3 enfants à l'école maternelle soit :  $3 \times 1\,181.31 \text{ €} = \mathbf{3\,543.94 \text{ €}}$
- 5 enfants à l'école élémentaire soit :  $5 \times 409.21 \text{ €} = \mathbf{2\,046.05 \text{ €}}$
- Soit un total de : **5 589.99 €**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Eu égard au fait que nous avons sur la commune une école privée en RPI et que nous souhaitons la conserver, une aide à toutes les écoles privées hors commune mettrait en péril le devenir de cette école.

➤ **REFUSE** le versement des frais de scolarité concernant l'ensemble scolaire de Notre Dame de Meslay du Maine et **CHARGE** Madame la maire, ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

- **6** voix **Contre**
- **5** **Abstention**
- **0** voix **Pour**

### **Demande de subvention (classe de mer) de l'école publique RENE CASSIN de Meslay du Maine**

L'école publique René Cassin de Meslay du Maine organise un départ en classe transplantée au centre Ker Avel à Primel Tregastel 29630 Plougasnou, en classe de mer en lien avec la programmation de découverte du monde.

Le coût total du séjour s'élève à 22 206.70 € pour 65 élèves soit 341.65 € par enfant.

L'aide aux familles provient d'une part de l'association des parents d'élèves et d'autre part de la subvention « classe transportée » de la commune de Meslay du Maine.

Le coût pour les familles non domiciliées à Meslay du Maine est de 169.17 € pour les élèves de CP et 211.17 € pour les élèves de CE1.

(Pour celles domiciliées à Meslay du Maine : 122.17 € pour les CP et 164.17 € pour les CE1)

Afin de maintenir ces classes transplantées, l'école publique René Cassin de Meslay du Maine nous sollicite pour notre participation financière pour 2 enfants domiciliés à La Bazouge de Chéméré (Chloé DELHOMMEAU et Arthur CHERRUAULT) bénéficiant de cette classe transplantée.

- Son montant s'élève à :  $2 \times 47 \text{ €}$  soit **94 €**

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTÉ** la demande de subvention de l'école publique René Cassin de Meslay du Maine, d'un montant de **94 €** et **CHARGE** Madame la maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

- **2** **Abstention**
- **9** voix **Pour**
-

## **Devis d'électricité pour la salle des Orchidées – Entreprise PELLOIN**

Un devis a été demandé à l'entreprise PELLOIN concernant le remplacement du régulateur du chauffage électrique de la salle des Orchidées.

Le devis de l'entreprise PELLOIN se monte à **1 309.66 € HT** soit **1 571.59 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise PELLOIN et **CHARGE** Madame la maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **Contrat de location du logement communal**

Pour donner suite au départ du locataire sis 1 rue du Pont à La Bazouge de Chémeré concernant le logement communal T3, situé au-dessus de la mairie, un nouveau contrat de location a été rédigé (CF en annexe).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **ACCEPTÉ** le nouveau contrat de location du logement communal T3 et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

## **Révision du loyer du logement communal**

Madame la Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation du loyer du logement communal T3 situé au 1 rue du Pont à La Bazouge de Chémeré.

■ la valeur de l'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour la révision annuelle. Il est proposé à l'occasion du changement de locataire, d'augmenter le loyer selon cet indice (3,5 %) :

Loyer actuel : 326.41 € TTC

Loyer proposé :  $326.41 \times 3.5 \% = 337.83$  € arrondis à **340.00 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTÉ** l'augmentation du loyer de l'appartement T3 et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

- **1 Abstention**
- **10 voix Pour**

## **Devis EURO DECAP SYSTEM**

Annule et remplace la délibération n°2024-09 transmise à la préfecture le 20/02/2024

Un devis est présenté par Mme Marthe CHRETIEN concernant des travaux à réaliser dans la Maison Commune (entreprise **EURO DECAP SYSTEM**).

Le devis de l'entreprise **EURO DECAP SYSTEM** se monte à **5 750 € HT** soit **6 900 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise **EURO DECAP SYSTEM** et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **Prochaine date**

Prochain Conseil Municipal : Mardi 09 avril 2024 à 20H

La séance est levée à 20h50